

## Avis 11-318 du personnel des ACVM

### *Indications à l'intention des utilisateurs de la base de données des interdictions d'opérations sur valeurs*

Le 23 août 2012

#### **Introduction et objet**

Le personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (le « personnel » ou « nous ») publie le présent avis (l'« avis ») pour exposer les modifications récentes ou à venir de la base de données des interdictions d'opérations sur valeurs (la « base de données »). L'avis fournit des indications aux utilisateurs de la base de données et, en particulier, aux intervenants du secteur de l'investissement au Canada.

#### **Contexte**

Une interdiction d'opérations sur valeurs (IOV) est une décision rendue par une autorité en valeurs mobilières provinciale ou territoriale ou un organisme de réglementation similaire à l'encontre d'une société ou d'une personne physique. Elle peut être rendue pour divers motifs, par exemple un manquement à une obligation d'information, ou en conséquence d'une mesure d'application de la loi faisant suite à une enquête sur un acte potentiellement répréhensible. L'utilité de la base de données est double : fournir aux intéressés une base de données publique et interrogeable contenant toutes les IOV prononcées par les membres participants des ACVM, que leurs effets soient temporaires ou d'une durée indéterminée, et diffuser les IOV auprès des utilisateurs inscrits.

La base de données classe les IOV dans les catégories « IOV actives » et « IOV inactives » :

- Les IOV actives sont les décisions en vigueur, modifiées ou non.
- Les IOV inactives sont les décisions expirées ou révoquées. Une IOV expirée a atteint la date d'échéance qui y est précisée. Une IOV révoquée a été levée par l'autorité en valeurs mobilières provinciale ou territoriale qui l'a prononcée.

La base de données contient les IOV actives et celles qui sont devenues inactives par expiration ou révocation. Les IOV rendues à l'encontre de sociétés qui, par la suite, ont été dissoutes ou ont cessé leurs activités demeurent actives jusqu'à leur révocation expresse ou leur expiration. Ainsi, la base de données offre un contenu exhaustif et permet de chercher des données historiques.

#### **Teneur des modifications effectuées**

##### ***1. Symboles boursiers***

Élimination des symboles boursiers : Les symboles boursiers des émetteurs radiés de la cote d'une bourse peuvent être réattribués à de nouveaux émetteurs. Un émetteur qui ne fait pas l'objet d'une IOV peut se voir attribuer le symbole boursier d'un émetteur frappé d'une IOV et

radié de la cote d'une bourse, ce qui constitue une source d'incertitude pour les intervenants du secteur de l'investissement quant à savoir s'ils peuvent effectuer une opération en se fiant seulement au symbole boursier. Aussi le personnel a-t-il convenu qu'il serait préférable d'éliminer tous les symboles boursiers de la base de données.

## ***2. Identifiants des titres***

Utilisation des numéros CUSIP : La base de données identifie les titres par leur numéro CUSIP. Ces numéros sont assignés aux titres négociés au Canada et aux États-Unis par CUSIP Global Services, entité gérée au nom de l'American Bankers Association par S&P Capital IQ. La base de données n'emploie pas d'autres identifiants de titres, tels que le SEDOL (numéro identifiant les titres négociés au Royaume-Uni) et l'ISIN (numéro d'identification international formé par l'ajout des lettres CA devant le numéro CUSIP).

Le numéro CUSIP se compose de neuf chiffres. Les six premiers identifient l'émetteur, le septième et le huitième le type de titre, et le dernier sert de chiffre de contrôle. Auparavant, la base de données n'exigeait pas la saisie d'un nombre déterminé de chiffres des numéros CUSIP, ce qui entraînait un manque d'uniformité dans les numéros saisis. Par conséquent, la base de données a été modifiée afin qu'elle exige dorénavant la saisie des six premiers chiffres du numéro CUSIP et ne fournisse que ces chiffres. Puisque les IOV visant les titres d'un émetteur s'appliquent généralement à tous ses titres, il n'apparaît pas nécessaire d'inclure les chiffres qui identifient le type de titres.

Les numéros CUSIP sont extraits automatiquement d'une liste fournie par S&P Capital IQ. Cependant, dans certains cas, il arrive que le nom de la société qui est téléchargé dans la base de données ne corresponde pas exactement à celui qui figure sur la liste de S&P Capital IQ. En pareil cas, la base de données ne peut indiquer le numéro CUSIP, et aucun numéro CUSIP ne peut être assigné aux IOV interdisant à des personnes physiques ou à des sociétés en particulier de négocier des titres. Il incombe aux utilisateurs d'effectuer le contrôle diligent qui s'impose pour savoir s'ils peuvent effectuer une opération donnée. Nous insistons donc sur l'importance de lire toutes les décisions pour bien en saisir la portée.

## ***3. Forme de la date***

Forme standardisée de la date : Nous avons standardisé la forme sous laquelle, dans la base de données, sont représentées la « Date d'émission », la « Date d'expiration » et les dates des résultats de recherche exportés dans les tableurs Excel. Toutes ces dates prennent dorénavant la même forme : AAAA/MM/JJ.

## ***4. Noms des sociétés***

Uniformité dans les noms des sociétés : Nous avons instauré un mécanisme visant à réduire autant que possible certaines disparités dans la forme des noms des sociétés. Malgré cette modification de la base de données, ces incohérences proviennent parfois des IOV mêmes et pourraient demeurer inévitables dans certaines situations. Les noms des sociétés sont saisis dans la base de données tels qu'ils apparaissent dans les IOV. Si une société sous le coup d'une IOV

change de nom, la base de données ne sera pas modifiée, sauf si une IOV vient modifier la première IOV.

### **5. Orthographe française**

Orthographe française : La base de données contient des IOV à l'encontre de sociétés ayant un nom français. Auparavant, les résultats de recherches d'IOV visant ces sociétés s'affichaient souvent incorrectement à cause des accents (par exemple, « Systèmes Mécaniques Inc. » devenait « Systèmes Mécaniques Inc. » dans le tableur contenant les résultats téléchargés). Ce problème a été résolu et les résultats de recherche téléchargés devraient désormais s'afficher correctement.

### **6. IOV intrajournalières**

IOV intrajournalières : En temps normal, la diffusion des IOV par la base de données est automatisée. Toutes les IOV qui y sont téléchargées tard la nuit ou tôt le matin sont diffusées avant l'ouverture des marchés, et celles qui y sont téléchargées pendant les heures de négociation sont diffusées en soirée, après la clôture des marchés. Toutefois, certaines situations exceptionnelles exigent que les autorités en valeurs mobilières du pays prononcent des IOV pendant les heures de négociation. La décision de diffuser une IOV par la base de données pendant les heures de négociation appartient à l'autorité en valeurs mobilières qui la prononce.

Sur réception d'une demande d'une autorité en valeurs mobilières de diffuser une IOV prononcée à l'encontre d'un émetteur coté au Canada pendant les heures de négociation, le personnel en informera le personnel de la Surveillance du marché à l'OCRCVM avant la diffusion afin de permettre l'application et la communication des mesures réglementaires en temps voulu.

### **7. Notifications**

Notifications d'expiration d'IOV : Nous avons changé la date et l'heure de ces notifications. Dorénavant, la base de données enverra aux utilisateurs inscrits les courriels de notification d'expiration d'IOV entre 23 h 45 HE et 23 h 58 HE le jour de l'expiration. Ainsi, une IOV qui expire le 25 mai 2012 est téléchargée dans la base de données avec le 25 mai 2012 comme date d'expiration et la base de données envoie la notification à cette date entre 23 h 45 HE et 23 h 58 HE.

Les intervenants du secteur de l'investissement devront réviser leurs protocoles internes pour déterminer si ce changement a des répercussions sur leurs systèmes. Le changement n'a aucune incidence juridique sur la portée des décisions.

## **Teneur des modifications à venir**

### ***1. Catégories d'IOV***

Deux catégories d'IOV : Plus tard cet automne, les IOV seront classifiées en deux nouvelles catégories distinctes :

- i) IOV qui interdisent les opérations sur les titres *d'un* émetteur assujéti ou non assujéti, qu'elles résultent ou non d'un manquement aux obligations d'information continue ou d'une mesure d'application de la loi;
- ii) IOV qui interdisent les opérations sur titres à certaines personnes physiques ou sociétés, qu'elles résultent ou non d'un manquement de l'émetteur à ses obligations d'information continue (comme les IOV visant les dirigeants) ou d'une mesure d'application de la loi.

Certaines IOV peuvent entrer dans les deux catégories, auquel cas elles figureront dans les deux catégories et deux notifications distinctes, une par catégorie, seront transmises aux utilisateurs inscrits.

Les IOV classifiées dans la première catégorie interdisent toute opération sur les titres d'un émetteur, tandis que celles de la deuxième catégorie interdisent à certaines personnes physiques ou sociétés de faire des opérations sur les titres d'un émetteur précis ou toute opération sur titres.

Cette nouvelle catégorisation vise à simplifier la classification des IOV et à améliorer les résultats de recherche. Toutefois, il incombe aux utilisateurs d'effectuer le contrôle diligent qui s'impose pour savoir au préalable s'ils peuvent effectuer une opération donnée. Ainsi, nous ne saurions trop insister sur l'importance de lire toutes les décisions pour bien en saisir la portée.

## Questions

Pour toute question, prière de s'adresser à :

Laura Belloni  
Responsable de la coordination  
réglementaire  
Secrétariat des ACVM  
Téléphone : 514-864-9511  
Télécopieur : 514-864-9512  
Courriel : [laura.belloni@acvm-csa.ca](mailto:laura.belloni@acvm-csa.ca)

Julie Mainville  
Technicienne en administration  
Secrétariat des ACVM  
Téléphone : 514-864-0822  
Télécopieur : 514-864-9512  
Courriel : [julie.mainville@acvm-csa.ca](mailto:julie.mainville@acvm-csa.ca)

Jonathan Taylor  
Manager, CD Compliance & Market  
Analysis  
Alberta Securities Commission  
Téléphone : 403-297-4770  
Télécopieur : 403-297-2082  
Courriel : [jonathan.taylor@asc.ca](mailto:jonathan.taylor@asc.ca)

April Penn  
Assistance Manager, Financial Reporting,  
Corporate Finance  
British Columbia Securities Commission  
Téléphone : 403-297-4770  
Sans frais au Canada : 1-800-373-6393  
Courriel : [APenn@bcsc.bc.ca](mailto:APenn@bcsc.bc.ca)

Wayne Bridgeman  
Senior Analyst – Corporate Finance  
Commission des valeurs mobilières du  
Manitoba  
Téléphone : 204-945-4905  
Télécopieur : 204-945-0330  
Courriel : [wayne.bridgeman@gov.mb.ca](mailto:wayne.bridgeman@gov.mb.ca)

Carl Allwood  
Investigator, Investigation and Financial Analysis  
Office of the Superintendent of Securities  
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador  
Téléphone : 709-729-2596  
Télécopieur : 709-729-6187  
Courriel : [callwood@gov.nl.ca](mailto:callwood@gov.nl.ca)

Scott Peacock  
Director, Enforcement  
Nova Scotia Securities Commission  
Téléphone : 902-424-5343  
Télécopieur : 902-424-4625  
Courriel : [peacocrs@gov.ns.ca](mailto:peacocrs@gov.ns.ca)

Ann Mankikar  
Supervisor - Financial Examiners, Corporate  
Finance  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
Téléphone : 416-593-8281  
Courriel : [amankikar@osc.gov.on.ca](mailto:amankikar@osc.gov.on.ca)

Joanna Fallone  
Manager, Enforcement  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
Téléphone : 416-593-8304  
Télécopieur : 416-593-8321  
Courriel : [jfallone@osc.gov.on.ca](mailto:jfallone@osc.gov.on.ca)

Edvie Elysée  
Analyste, Direction de l'information continue  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : 514-395-0337, poste 4416  
Télécopieur : 514-873-6155  
Courriel : [Edvie.Elysee@lautorite.qc.ca](mailto:Edvie.Elysee@lautorite.qc.ca)

Eve Poirier  
Secrétariat général  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : 514-395-0337, poste 2527  
Télécopieur : 514-864-6381  
Courriel : [eve.poirier@lautorite.qc.ca](mailto:eve.poirier@lautorite.qc.ca)

Alex Wu  
Agent principal des affaires réglementaires  
Commission des valeurs mobilières du  
Nouveau-Brunswick  
Téléphone : 506-643-7695  
Télécopieur : 506-658-3059  
Courriel : [alex.wu@nbsc-cvmnb.ca](mailto:alex.wu@nbsc-cvmnb.ca)

Tony Herdzik  
Acting Deputy Director, Corporate Finance  
Saskatchewan Financial Services Commission  
Téléphone : 306-787-5849  
Télécopieur : 306-787-5899  
Courriel : [tony.herdzik@gov.sk.ca](mailto:tony.herdzik@gov.sk.ca)